

Sommaire

Nombreux sont les pays à travers le monde qui s'évertuent au présent à lutter contre le tabagisme au vu de son impact direct sur les conditions de santé. Au Liban les projets de lois relatifs au contrôle du tabagisme attendent toujours d'être ratifiés voire mis en application. Ce document permet-il ainsi de comprendre les rouages du marché du tabac au Liban et d'évaluer la capacité de ce marché à générer coûts ou revenus pour l'économie libanaise. Les informations ici présentes visent à avertir le débat juridique en cours au sujet de la promulgation d'une nouvelle loi sur le contrôle du tabagisme et à aider les décideurs politiques à mieux comprendre les dynamiques du marché libanais lorsqu'ils s'emploieront ultérieurement à établir de nouvelles politiques.

À la lumière du volume des transactions en cours en matière de tabagisme, nous avons réparti les parties prenantes en quatre catégories primaires et immédiates (soit les consommateurs de produits de tabac, les cultivateurs de tabac, le monopole exercé par l'Etat en matière de régulation du marché du tabac - la Régie - et les distributeurs locaux agréés) et en deux catégories secondaires (les agences publicitaires et les vendeurs au détail). Les consommateurs quant à eux ne sont impliqués que dans la mesure où ils règlent le prix final des produits de tabac tels qu'établis par la Régie. Ce prix réglementé accorde-t-il aux détaillants une marge réduite de profits contre une plus grande à l'avantage des distributeurs, lesquels cherchent à commercialiser leur produit à travers les agences publicitaires locales. La Régie est-elle aussi responsable de prendre en charge le commerce international du Liban en matière de tabac en exportant la production locale de feuilles de tabac, qu'elle achète à un prix subventionné, et en important des cigarettes conditionnées lesquelles seraient ensuite vendues aux distributeurs locaux. Pour chaque groupe d'agents, nous estimons le flux monétaire entrant et sortant produit par la vente ou par l'achat des produits de tabac. Selon nos estimations, le bénéfice net généré par les transactions entre les parties prenantes directes serait de l'ordre de \$271.3 millions.

Nous cherchons également à établir les catégories de parties prenantes lesquelles, en matière de tabagisme, encourent les pertes ou amassent les profits et ne se trouvent pas concernées par les coûts et les bénéfices des transactions liées à la vente et à l'achat des produits de tabac; il s'agit en effet des Ministères des Finances et de la Santé, des employeurs, des fumeurs passifs, de l'environnement et de l'économie libanaise en général. La présente étude s'emploie à estimer les revenus et les dépenses de chaque catégorie des parties prenantes. La vente du tabac constitue effectivement la source de trois catégories de revenus pour le Ministère des finances: les revenus de la taxe d'accise, les revenus tarifaires et les revenus de la taxe sur la valeur ajoutée. En contrepartie, le Ministère des finances doit verser aux cultivateurs locaux de tabac le total des subventions qui leur sont dues à travers la Régie. Parmi les effets indirects du

tabac, les coûts du traitement médical dû aux maladies liées au tabagisme et assumés à la fois par les fumeurs et les fumeurs passifs; ces coûts sont à la charge du Ministère de la Santé. Ils comprennent le manque à gagner en matière de productivité des fumeurs passifs et actifs au travail, lequel est assumé par l'employeur, le coût pour l'environnement qui se traduit par un plus grand risque d'incendies de forêts et par les déchets urbains à collecter, ainsi que le coût qu'assume l'économie en général et qui se traduit par une perte de production due au décès prématuré des fumeurs. Parmi les bénéfices indirects citons les économies faites sur la facture soins médicaux relative aux personnes âgées en cas de décès prématuré dû au tabagisme ainsi que les prestations de retraite récupérées auprès des fumeurs qui meurent avant d'atteindre l'âge de la retraite. Les données se faisant rares, nous sommes dans l'impossibilité d'inclure les coûts du tabagisme pour la santé des fumeurs passifs ainsi que les coûts pour la santé au delà des trois états de santé suivants (les maladies cardiovasculaires, le cancer des poumons et de la vessie et les maladies respiratoires). Ainsi les chiffres estimés ne sont qu'une marge inférieure modeste des coûts du tabagisme puisque les données relatives à une source principale de ces coûts se font rares, et que la méthode employée pour répartir les taux d'incidence et les factures médicales y rattachées est explicitement prudente. L'effet net que nous calculons est une perte de quelque 55.4 millions.

En somme, nous constatons que malgré nos estimations modestes en matière de coûts relatifs au tabagisme, l'effet net du tabagisme sur l'économie libanaise représente une perte de \$55.4 millions par an.